



Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Mulhouse  
3412-MB/SC

## **ARRÊTÉ N° 2024/2715**

### **Portant délégation de fonctions**

#### **Le Maire de Mulhouse**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-32

Vu l'élection du Maire du 4 juillet 2020

Vu les délibérations du conseil municipal du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020, du 2 février 2023 puis du 7 novembre 2024 fixant le nombre d'Adjoints au Maire

Vu l'élection des Adjoints du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020, 2 février 2023 puis du 07 novembre 2024

#### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté n°2023/2377 du 14 décembre 2023 portant délégation de fonctions à M. Charles HUNOLD est abrogé.

#### **Article 2**

**M. Charles HUNOLD**, conseiller municipal, est délégué :

- à l'artisanat local,
- à la lutte contre la pollution sonore dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit,
- à la formation aux gestes de premiers secours à destination des clubs sportifs.

Par ailleurs, il assiste les Adjoint (es) ayant reçu délégation de fonction pour traiter des questions relevant de l'artisanat, de la santé et du sport.

### **Article 3**

Monsieur Charles HUNOLD est désigné pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil en cas d'absence ou d'empêchements des adjoints.

### **Article 4**

Les délégations visées aux articles 2 et 3 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

### **Article 5**

Elles prennent effet à ce jour pour la durée du mandat du Conseil Municipal, sauf révocation de ma part.

### **Article 6**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés et ampliation sera notifiée :

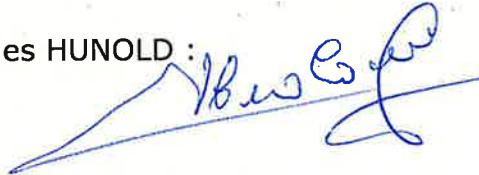
- à Monsieur Charles HUNOLD,
- à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse,
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés.

Fait à Mulhouse, le 7 novembre 2024

Madame le Maire

Michèle LUTZ

Spécimen de signature de M. Charles HUNOLD :



Spécimen de paraphe de M. Charles HUNOLD :



Copie par courriel :

- au service Accueil pour publication sous forme électronique sur le site internet de la Ville de Mulhouse,
- aux adjoint (es) intéressé (es),
- au service des affaires démographiques,
- au service contrôle et comptabilité centrale,
- au service ressources humaines,
- au service affaires juridiques,
- au service attractivité et animation de la ville,
- à la direction urbanisme , aménagements et habitat,
- au CCAS,
- à la direction sport et jeunesse,
- au Trésorier Principal de Mulhouse,
- au Procureur de la République près le Tribunal Judicaire de Mulhouse.